

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

Aux électeurs de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par la soussignée, France Lavertu, directrice générale, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil, à sa séance ordinaire du 8 avril 2024,

A adopté le règlement no 2024-339;

« REGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITE EN 6 DISTRICTS ELECTORAUX ».

Que la Commission de la représentation a examiné ce règlement le 15 mai 2024 est le tout est conforme aux exigences.

Que les intéressés pourront consulter ledit règlement au bureau de la municipalité.

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Claude, 28 mai 2024.

France Lavertu
Directrice générale, sec-très

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, France Lavertu, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Claude certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau, bureau de poste, bibliothèque et publié dans l'info de juin 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28 mai 2024.

Directrice générale et sec-très.